

La musique est un droit

BASSENS. Parmi ses élèves musiciens, le centre Alain-Carré accueille indifféremment personnes valides et handicapées. Une proposition et des compétences uniques au niveau régional

Le premier souci du Centre européen musical Alain-Carré (Cemac), comme l'expliquent Catherine Martinetti et Alain Carré, tous deux professeurs de musique responsables du Cemac, « *c'est de faire savoir que pour les personnes handicapées, la pratique de la musique est possible.* » Et ils savent de quoi ils parlent, puisque le Cemac est l'un des rares centres d'enseignement musical en France à accueillir personnes valides et personnes handicapées. « *Tout le monde a droit à la musique, et même lorsque le handicap est très lourd, il y a toujours une solution. Le problème, c'est que souvent les gens ne le savent pas.* » Outre un éventuel manque d'information, l'enseignement musical à destination des handicapés se débat dans d'autres contorsions, dont les causes sont plus profondes. « *La musique vit et subit l'adage selon*

